

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 D 02435

Numéro SIREN : 342 977 311

Nom ou dénomination : ATOUT PIERRE DIVERSIFICATION

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2023 sous le numéro de dépôt 107367

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2023**

---

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin, à 11 heures trente,

Les associés de la **SCPI ATOUT PIERRE DIVERSIFICATION** (la « SCPI ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, au 152 avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris, sur convocation de la société de gestion parue au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 15 mai 2023, ainsi que par lettre ordinaire adressée directement à chacun d'eux, conformément à l'article R.214-138 du Code monétaire et financier.

Il a été dressé une feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par un mandataire ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

L'assemblée procède à la composition du bureau.

Monsieur Philippe SILVA, représentant AEW, Société de Gestion de la SCPI, préside l'assemblée, conformément à l'article 20 des statuts (le « Président »).

- ◆ Congrégation des Sœurs St Joseph Chambéry, représentée par Monsieur Renaud AIMARD
- ◆ Monsieur Jacques MORILLON

associés présents et acceptants, qui, tant par eux-mêmes que comme mandataires représentent le plus grand nombre de voix à l'ouverture de l'assemblée, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Madame Greta GAMB, Juriste de AEW, est désignée comme secrétaire de séance.

Le Cabinet DELOITTE, Commissaire aux comptes de la SCPI, régulièrement convoqué, est présent.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
2. Affectation du résultat
3. Lecture et approbation du rapport du Commissaire aux comptes relatif aux conventions soumises à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier
4. Approbation de la valeur comptable
5. Présentation de la valeur de réalisation
6. Présentation de la valeur de reconstitution
7. Distribution au titre des plus-values immobilières
8. Prélèvement sur la prime d'émission
9. Constatation du capital effectif arrêté au 31 décembre 2022
10. Nominations de membres du Conseil de surveillance

## 11. Quitus à donner à la Société de Gestion

## 12. Pouvoirs en vue des formalités

La feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par le bureau, fait ressortir que 7 487 associés représentant 305 636 parts sur les 1 030 487 parts composant le capital social (soit 29,66 %), sont présents, régulièrement représentés ou ont voté par correspondance.

Il est précisé que la SCPI étant en ouverture de capital, le nombre de parts retenues tient compte des souscriptions reçues par la société de gestion et enregistrées sur le registre des ordres à la date de la convocation des associés à ladite assemblée.

Dans un premier temps, le Président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart des parts composant le capital social, et que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les résolutions à caractère ordinaire.

Puis le Président dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des associés :

- un exemplaire de l'avis de convocation paru au B.A.L.O. en date du 15 mai 2023,
- une copie de la lettre de convocation envoyée à chacun des associés et une copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs des associés représentés,
- les formulaires de vote par correspondance.

Par ailleurs, il rappelle que :

- le rapport de gestion de la société de gestion,
- le rapport du conseil de surveillance,
- l'ordre du jour,
- les projets de résolutions présentées et/ou agréées par la société de gestion,
- les formulaires uniques de vote par procuration ou par correspondance,

ont été transmis à chaque associé préalablement à l'assemblée, avec la lettre de convocation.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport de la Société de Gestion et des comptes et annexes de l'exercice 2022.

Le Président du Conseil de surveillance, Monsieur Jacques MORILLON donne ensuite lecture du rapport du Conseil de surveillance.

Puis, le cabinet DELOITTE, commissaire aux comptes titulaire, procède à la lecture des rapports.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

Après ces échanges, personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports de la Société de Gestion, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés.

- Nombre de parts présentes ou représentées : 303 764  
Nombre de voix pour : 298 657  
Nombre de voix contre : 713  
Abstentions : 3 688  
Nuls : 706

*Cette résolution est adoptée.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate l'existence d'un bénéfice de 26 894 602,58 euros qui, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de 18 901 856,75 euros, et de l'affectation de la prime d'émission de 2 154 502,03 euros conformément à l'article 7.2 des statuts, forme un résultat distribuable de 47 950 961,36 euros, somme qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :

- A la distribution d'un dividende, une somme de : 31 513 680,00 euros ;
- Au report à nouveau, une somme de : 16 437 281,36 euros.

- Nombre de parts présentes ou représentées : 303 764  
Nombre de voix pour : 298 600  
Nombre de voix contre : 980  
Abstentions : 3 478  
Nuls : 706

*Cette résolution est adoptée.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions soumises à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et approuve son contenu.

- Nombre de parts présentes ou représentées : 303 764  
Nombre de voix pour : 298 224  
Nombre de voix contre : 327  
Abstentions : 4 452  
Nuls : 761

*Cette résolution est adoptée*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion la valeur nette comptable qui ressort à 718 520 326 euros, soit 729,28 euros pour une part.

- Nombre de parts présentes ou représentées : 303 764  
Nombre de voix pour : 297 622

Nombre de voix contre : 900  
Abstentions : 4 421  
Nuls : 821

*Cette résolution est adoptée.*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte telle de la valeur de réalisation, telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion et qui ressort à 776 093 072 euros, soit 787,72 euros pour une part.

- Nombre de parts présentes ou représentées : 303 764

Nombre de voix pour : 297 609  
Nombre de voix contre : 394  
Abstentions : 5 026  
Nuls : 735

*Cette résolution est adoptée.*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la valeur de reconstitution, telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion et qui ressort à 893 409 070 euros, soit 906,79 euros pour une part.

- Nombre de parts présentes ou représentées : 303 764

Nombre de voix pour : 297 358  
Nombre de voix contre : 420  
Abstentions : 5 280  
Nuls : 706

*Cette résolution est adoptée.*

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à répartir le cas échéant entre les associés présents au moment de la distribution, la plus-value figurant dans les comptes de la SCPI au jour de la distribution et validée par le Commissaire aux comptes.

Il sera le cas échéant prélevé sur ladite distribution effectuée auprès des associés relevant de l'impôt sur le revenu, le montant d'impôt sur la plus-value acquitté par la SCPI pour une part détenue par un associé relevant de l'impôt sur le revenu au titre des plus-values sur cessions d'actifs immobiliers réalisées par la SCPI.

Cette distribution sera versée pour les parts en jouissance à la date de la distribution, aux propriétaires des parts détenues en pleine propriété et aux usufruitiers pour les parts dont la propriété est démembrée, et à charge pour eux d'en reverser tout ou partie aux nus-propriétaires en cas de convention contraire.

Cette distribution sera le cas échéant mise en paiement avant le 31 décembre 2023.

- Nombre de parts présentes ou représentées : 303 764

Nombre de voix pour : 298 940  
Nombre de voix contre : 413  
Abstentions : 3 600

Nuls : 811

*Cette résolution est adoptée.*

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion, conformément à l'article 7.2 des statuts de la SCPI, à réaliser un prélèvement sur la prime d'émission, pour chaque nouvelle part émise représentative de la collecte nette entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023, d'un montant de 16,68 euros par part, et ce afin de permettre le maintien du niveau par part du report à nouveau existant au 31 décembre 2022.

- Nombre de parts présentes ou représentées : 303 764

Nombre de voix pour : 293 693

Nombre de voix contre : 2 559

Abstentions : 6 795

Nuls : 717

*Cette résolution est adoptée.*

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, arrête le capital effectif de la SCPI au 31 décembre 2022 à la somme de 453 213 160 euros.

- Nombre de parts présentes ou représentées : 303 764

Nombre de voix pour : 298 753

Nombre de voix contre : 734

Abstentions : 3 571

Nuls : 706

*Cette résolution est adoptée.*

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des dispositions de l'article 422-201 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du nombre de postes à pourvoir au Conseil de Surveillance (**soit 3**), décide, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale se tenant en 2026 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les **3 candidats** suivants ayant reçu le plus grand nombre de voix.

Il est précisé que seront exclusivement prises en compte les voix des associés présents ou votants par correspondance à l'Assemblée. Par ailleurs, en cas de partage des voix, le candidat élu sera celui possédant le plus grand nombre de parts ou, si les candidats en présence possèdent le même nombre de parts, le candidat le plus âgé.

<b>Candidats</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Elu</b>	<b>Non élu</b>
Monsieur Olivier BLICQ <sup>(R)</sup>	28 570		X
CONGREGATION DES SŒURS DE ST JOSEPH <sup>(R)</sup>	91 586	X	
Monsieur Thierry VIAROUGE <sup>(R)</sup>	89 249	X	
AAAZ <sup>(C)</sup>	8 487		
ANTHIRE <sup>(C)</sup>	4 313		

Monsieur Jean-Pierre BARBELIN <sup>(C)</sup>	7 348		X
Monsieur Cyril BOURGUIGNON <sup>(C)</sup>	14 934		X
Monsieur Christian BOUTHIE <sup>(C)</sup>	6 649		X
Monsieur Philippe CABANIER <sup>(C)</sup>	73 599	X	
Monsieur Philippe CARPENTIER <sup>(C)</sup>	18 040		X
Monsieur Christian CHEVALLIER <sup>(C)</sup>	3 444		X
Monsieur Sébastien CHIZAT <sup>(C)</sup>	8 302		X
Monsieur Francis FERNANDEZ <sup>(C)</sup>	8 161		X
Monsieur Gilbert GELIS <sup>(C)</sup>	3 501		X
Monsieur Van Chinh HUYNH <sup>(C)</sup>	7 138		X
Monsieur Christian RANVIER <sup>(C)</sup>	16 685		X
Monsieur Dominique ROBIN <sup>(C)</sup>	10 623		X

*(C) : nouvelle candidature*

*(R) : candidat en renouvellement*

### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne à la Société de Gestion quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Nombre de parts présentes ou représentées : 303 764

Nombre de voix pour : 295 038

Nombre de voix contre : 1 844

Abstentions : 6 147

Nuls : 735

*Cette résolution est adoptée.*

### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

- Nombre de parts présentes ou représentées : 303 764

Nombre de voix pour : 296 422

Nombre de voix contre : 853

Abstentions : 5 783

Nuls : 706

*Cette résolution est adoptée.*

\*  
\* \*  
\*

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

LE PRESIDENT  
Monsieur Philippe SILVA

Signé par Philippe SILVA  
Le 12/06/2023



Handwritten signature of Philippe SILVA.

LE SECRETAIRE  
Madame Greta GAMB

Signé par Greta Gamb  
Le 12/06/2023



Handwritten signature of Greta GAMB.

#### LES SCRUTATEURS

Monsieur Jacques MORILLON

Signé par Jacques MORILLON  
Le 12/06/2023



Handwritten signature of Jacques MORILLON.

CONGREGATION SŒURS ST JOSEPH  
Représentée par Monsieur Renaud AIMARD

Signé par Renaud AIMARD  
Le 12/06/2023



Handwritten signature of Renaud AIMARD.